

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 31 mai 2023
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 31 mai 2023

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – C.DOUET – M.PONDARD – J.CAPELLE – M.PRIME – C.ROLLAND – E.BROHAN – M.LEFORT – P.BONNIN – S.TACHEAU

Convocation : le 22 mai 2023

Absents excusés : M.QUATREVAUX pouvoir donné à P.GUIBLIN - S.POUPET pouvoir donné à P.BOUVET

Absents : -

Pouvoirs : Muriel à Pascal – Sylvie à Patrick

Secrétaire de séance : M.LEFORT a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Bobéhec

Base Adresse Locale

Cantine : convention avec l'association / tarifications repas / modification horaires service

Vente maison Le Bouquin

Demande de subvention des graines et des brouettes

Questions diverses

1 - Bobéhec

Des élus ont rencontré hier des membres des associations qui occupent actuellement le bâtiment des associations à Bobéhec. En effet, il a été constaté un défaut structurel important du bâtiment nous amenant à faire du préventif et mettre en sécurité les usagers : Des étais ont dû être installés et un contrôle APAVE a été enclenché et fait rapidement, pour 1 200€, afin d'évaluer les risques : conseil d'étayer les poutres à l'étage et de remplacer certaines poutres mais aussi de rendre la mezzanine inaccessible temporairement.

Suite à ce constat, nous accompagnons ces associations afin qu'ils puissent continuer leur activité d'ici le 31 décembre 2023, date de fin de la location convenue. Il n'y a pas d'obligation de la mairie à fournir une salle. Un événement soudain rend les lieux inutilisables, ce qui est indépendant de la volonté de la mairie. La mairie leur a proposé :

- L'étage de la maison Louis (et accès au point d'eau et toilettes du rez de chaussée), avec un transfert de la convention de location du bâtiment de Bobéhec, jusqu'au 31 décembre 2023.
- Le transfert de location + l'état actuel du bâti déclenchent la fin de l'utilisation du bâtiment associatif de Bobéhec et le déménagement de leur matériel (avant le 30 juin).
- L'utilisation du parking situé au niveau de la rue du Tostal (face à la Mapa),
- L'utilisation de la salle occupée précédemment par le domaine de Bobéhec pour les dépanner le temps de leur formation jusqu'à la signature de l'acte définitif de vente.

Adopté à l'unanimité

2 - Base adresse locale

La mairie a reçu les personnes de La Poste pour mettre en place l'adressage sur la commune : obligatoire par la loi 3DS de février 2022 et ayant une approche de l'adresse non nominative, sémantique, fiscale et cartographiée avec un n° de parcelle. Cette nouvelle base d'adresse certifiée par la commune va alimenter une base nationale obligatoire pour tous.

Elle a également pour but la facilitation des accès des urgences au domicile, de faciliter les diverses livraisons, de préparer la mise en place de la fibre optique en 2024. Une cinquantaine de maisons vont changer de numéro ou de rue. La mairie fournira le certificat d'adressage, qui ne changera plus par la suite. Quelques zones posent problème :

- La résidence du Tostal et lotissement changeraient de nom pour devenir la rue du ruisseau avec une numérotation dans l'ordre de circulation.
- Brégadon/route de Brégadon/Terres de Brégadon : les maisons de la rue vont intégrer le lieu-dit Brégadon avec changement numéro, Les Terres de Brégadon conservent leur nom avec une maison qui changera de numéro. La route de Brégadon va changer de nom par La rue des châtaigniers et conserver leur numéro.
- Lotissement de la chanterie et les deux premières maisons de la Gerbe de blé qui donnent sur le rond-point vont changer de nom par rue des salicaires.
- Les 3 maisons qui sont à droite à l'entrée de l'ancien stade qui donnent vers le nouveau lotissement seront rue des Néfliers.
- Les logements sociaux courtil du Paradis vont changer de nom pour l'adresse chemin du Port Allain avec un numéro chacun et en complément d'adresse : Le courtil du Paradis.

D'autres changements auront lieu avec des corrections de lieu-dit en orthographe, et des rajouts, corrections de numérotations de maisons.

Tout sera acté de façon officielle dans la base d'adressage et une réunion sera faite avec les habitants concernés pour expliquer la démarche.

Adopté à l'unanimité

3 - Cantine : convention avec l'association / tarifications repas / modification horaires service

L'association de la cantine a préparé un diaporama afin d'expliquer les modalités de la mise en place de la cantine à 1€. Il s'agit d'une tarification sociale en fonction du quotient familial des familles. Le prix actuel est de 3,20€, tarif unique. Pour les familles avec un QF de moins de 1000€, l'état propose une subvention qui permet d'avoir le tarif à 1€ et de 3€ par l'état. Cette subvention doit être votée en conseil municipal. Mise en place par le gouvernement pour appuyer le service public de cantine, bien que ce ne soit pas une obligation légale, mais la plupart des communes le proposent. Ce dispositif a pour objectif d'éviter l'exclusion sociale du fait du tarif tout en proposant des repas équilibrés. Cela réduit également les risques d'impayés.

L'état reverse 3€ par repas, les familles payent 1€ par repas, le tarif est donc de 4€, ce qui permet une augmentation des revenus pour l'association de la cantine, sans que ce soit portés par les familles. Il est toutefois nécessaire de créer au moins 3 tranches de tarification échelonnées en fonction du QF et votées par délibération. Toutes les communes ne sont pas éligibles, il faut faire partie de la Péréquation de solidarité rurale, dont La Vraie-Croix fait partie.

Dans le cas particulier de la commune, la mairie va porter la mise en place de la tarification, en envoyant la demande au service de l'état. Ce sera également à la mairie de déclarer le nombre d'enfants qui auront bénéficié de ces repas, tous les 4 mois, pour que l'état verse la subvention à la mairie, qui sera ensuite reversée à la cantine.

Le mise en place de ce dispositif se fera en septembre.

La mairie indiquera à l'association dans quelle tranche se trouvent chaque famille mais n'indiquera pas précisément le QF des familles.

Par exemple, sur Elven, les tarifs varient de 2,40€ à 4,60€. Sur Tréfléan, les tarifs varient de 3,20€ à 3,72€. Sur Berric et Larré, les tarifs étaient uniques à 3,40€. Berric vient également de voter la tarification sociale.

Cette tarification a permis également de créer une convention entre la mairie et l'association afin de formaliser le partenariat.

Le tarif proposé sera :

QF < ou égal à 1000€ : 1€

QF entre 1001 et 1300€ : 3,20€

QF entre 1301 et 1900€ : 3,50€

QF >1901 : 4€

Si QF non communiqué, c'est le tarif le plus haut qui est appliqué.

Le conseil doit donc valider la grille tarifaire et la mise en place de la convention.

Adopté à l'unanimité

A noter : un changement des horaires de cantine est à prévoir pour la rentrée de septembre 2023. Le groupe des maternelles sera scindé, l'ensemble de l'école Sainte

Thérèse ira déjeuner à 11h45 et l'école des 4 saisons à 12h15 pour ne pas avoir tout le groupe des maternelles d'un coup.

4 - Vente maison Le Bouquin

La mairie en a fait l'acquisition au prix de 173.000€. Sans en faire la publicité, 2 personnes ont sollicité la mairie pour acheter cette maison.

Monsieur et madame L ont fait une offre 150.000€ ou à 165.000€ avec 4m de jardin supplémentaire

Monsieur et Madame C ont fait une offre au prix de 173.000€

Il est proposé au conseil d'accepter l'offre au prix de Monsieur et Madame C.

Adopté à l'unanimité

5 - Demande de subvention des graines et des brouettes

L'association des Graines et des Brouettes a sollicité la mairie pour une subvention exceptionnelle, dans le cadre d'une fête organisée le 3 juin pour leurs 10 ans. Cette association est déclarée auprès de la DDJS. Conformément à nos règles d'attribution de subvention, il est proposé de remettre une subvention de 200€.

Adopté à l'unanimité

6 - Questions diverses

Le conseil municipal doit voter pour désigner les grands électeurs aux élections sénatoriales le vendredi 9 juin à 19h. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre.

Pour information, voici une proposition de la liste qui sera soumise au vote du conseil municipal du 9 juin :

Titulaires : Pascal Guiblin, Emilie Géva, Charles Douet

Suppléants : Jean Capelle, Sandra Rousselet, Mickaël Prime

Point sur le hors-série sur le fleurissement : les élus se sont réunis entre la commission communication et la journaliste mandatée pour la rédaction de ce hors-série. Il a été décidé de faire un magazine participatif en intégrant des interviews :

- histoire des 30 ans du label 4 fleurs
- information sur l'environnement, la biodiversité
- les projets à venir sur la commune dans ce cadre
- l'intégration des prochains lotissements
- le concours des maisons fleuries

Travaux du SIAEP de Questembert

Les travaux sont prévus depuis plusieurs années, le prix initial des travaux était entre 900.000€ et 1.000.000€. Les travaux vont finalement s'élever à 1.489.000€. Une seule entreprise à réponse à l'appel d'offres.

Fête de la musique – vendredi 23 juin

Coorganisée entre la mairie et le bar de la commune. Groupe Sanadenn qui joue à 20h (groupe de la commune), 22h30 Mystikal Man.

Buvette gérée par le bar. L'ADMR va proposer une vente de crêpes sucrées.

Un appel aux associations a été fait pour vendre des galettes/saucisses. Coût de la fête de la musique : 1200€ - pour moitié pris en charge par la mairie, l'autre moitié par le bar.

Organisation goûter-histoires par la commune et le conseil des enfants

Le vendredi 16 juin à 16h30, il est proposé dans les jardins publics de la MAPA un goûter et des contes par Lionel Lamour à tous les enfants des deux écoles. Les enfants de la garderie se rendront aussi accompagnés à l'animation. Ce sera un beau moment de partage avec nos aînés de la MAPA et toute personne désireuse d'y venir.